
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-124 DU 17 FEVRIER 2014

portant approbation du budget
prévisionnel, exercice 2014,
du Fonds d'Aide à la Culture (FAC).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-539 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2008-112 du 12 mars 2008 portant approbation des statuts du Fonds d'Aide à la Culture (FAC) ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du Fonds d'Aide à la Culture en sa session du 30 septembre 2012 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 janvier 2014,

D E C R E T E :

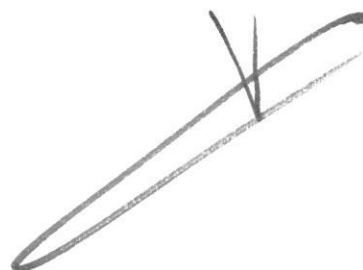
Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, du Fonds d'Aide à la Culture (FAC), tel qu'il figure en annexe au présent décret. 



Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 17 février 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



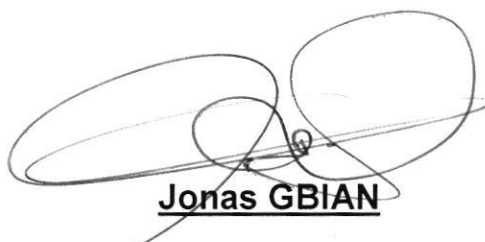
Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Culture,
de l'Alphabétisation, de l'Artisanat
et du Tourisme,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Babalola Jean- Michel H. ABIMBOLA



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MCAAT 2 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 FAC 04
JORB 1.- 

